

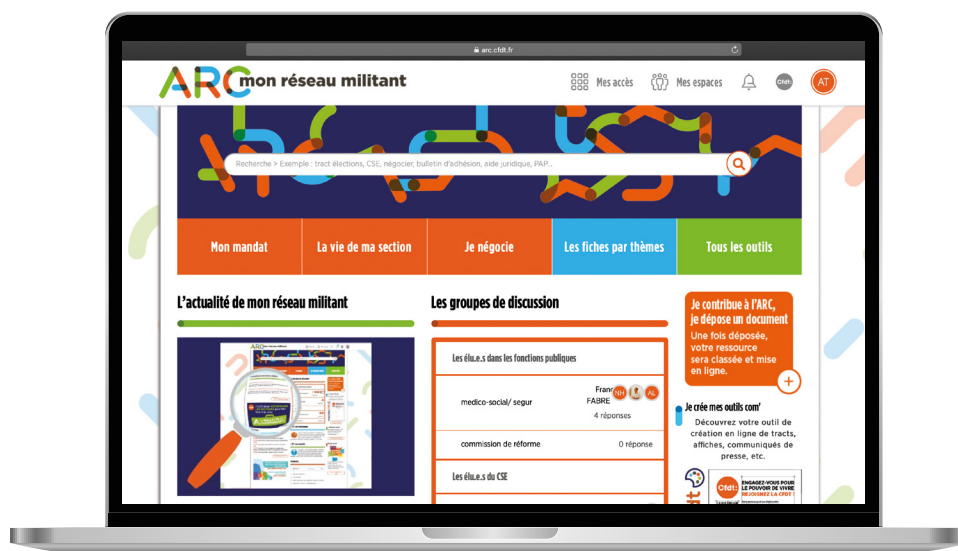
ARC mon réseau militant

LE DISPOSITIF ARC – ACCOMPAGNEMENT, RESSOURCES & CONSEIL – FAIT PARTIE DES RÉSOLUTIONS DU CONGRÈS DE RENNES TENU EN JUIN 2018

**L'OBJECTIF DU DISPOSITIF ARC :
APPORTER DES SOLUTIONS CONCRÈTES
ET RAPIDES AUX DIFFICULTÉS IDENTIFIÉES
SUR LE TERRAIN**

Des outils existent à tous les niveaux de notre organisation. Pour autant, il est nécessaire de les mutualiser pour les mettre à disposition de l'ensemble de nos militants de manière simple et efficace. Dès janvier 2019, un groupe composé de huit représentants d'unions

régionales et de fédérations a proposé au Bureau national un scénario de déploiement pour l'ensemble des organisations dès l'année 2019. Le parti pris a été d'expérimenter tous ensemble et d'avancer pour répondre aux besoins exprimés par les militants grâce à une offre existante, mais structurée à destination de ces militants. Les sections syndicales doivent être les premières bénéficiaires de ce dispositif. ●



↑ **RENDEZ-VOUS SUR arc.cfdt.fr**
POUR POUVOIR ACCÉDER À L'ESPACE
DES RESSOURCES DE L'ARC, VOUS DEVEZ AVOIR ACTIVÉ
AU PRÉALABLE VOTRE ESPACE ADHÉRENT.



COMME ACCOMPAGNEMENT

Un accompagnement de proximité dont les prérogatives sont partagées par tous dans une charte. L'accompagnement doit apporter une aide dans le déploiement d'actions, d'orientations ou de projets en lien avec les actions revendicatives. Il doit aider dans les négociations, le fonctionnement du collectif et les pratiques de terrain avec les adhérents, les salariés. L'accompagnement est aussi vecteur de développement syndical. Un réseau d'accompagnants doit donc être déployé. L'accompagnant est un acteur syndical volontaire, identifié et formé dans une équipe syndicale. Il sera à même d'analyser une demande

et d'aider à la compréhension d'une situation ; il devra être en appui. Son rôle sera d'aider et accompagner les militants de terrain à exercer au mieux leurs responsabilités. L'accompagnant pourra aider à l'appropriation des outils tels que l'espace « ressources », il pourra éventuellement mettre la section syndicale en lien avec des experts. Son rôle est aussi d'être au cœur du dispositif ARC et de contribuer à son amélioration par des retours d'expériences réguliers. Écoute, reformulation, analyse sont les qualités requises de l'accompagnant. L'accompagnant fait partie du réseau animé par les unions régionales. ●



COMME RESSOURCES

Il s'agit là du processus de ressources en ligne. Un système de guichet unique avec un accès à des informations pratiques, des contenus mutualisés, des supports pédagogiques d'aide à l'accomplissement des mandats et aux pratiques syndicales. Un espace interactif pour aider aux échanges entre militants avec la mise en

place de groupes de discussions et partages de documents. Dans cet espace de ressources, chaque militant peut recevoir des contenus d'actualité, accéder au service « réponses à la carte » ou utiliser un outil d'aide à la rédaction de tract. Cette partie permet l'optimisation de la communication. Simple et intuitive, cette application est un outil d'aide aux militants. ●



COMME CONSEIL

Le conseil consiste en une offre d'experts externes qui peuvent intervenir de façon ponctuelle pour répondre aux questions des militants. Des partenariats sont dès à présent réalisés. Les partenaires peuvent

intervenir sur différentes questions qui nécessiteraient une expertise. Si un militant souhaite une expertise sur un sujet, il doit passer par le référent ARC de son organisation ; ce dernier, après analyse du besoin, réalise la demande. ●